

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 13

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2025

Présents : José NUNES, Maire, M. Christophe MAURIES, premier adjoint, Mme Marie-Florence FARAL, deuxième adjointe, M. Didier MAHOUX, troisième adjoint, M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjoint, M. Thierry CAUSSE, M. Nicolas CAUSSE, M. Pierre MONTENEGRO, M. Mathieu LAFON, M. Thierry ZANARDO, M. Julien AMALRIC, Mme Laura GANSEMAN, Mme Catherine AURIOL, conseillers municipaux.

Absentes : Mme Sabine GORSSE et Mme Hélène VA, conseillères municipales.

Date de la convocation : 17/09/2025
Date d'affichage : 17/09/2025

Madame Marie-Florence FARAL est nommée **secrétaire de séance**.

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique notamment son article 21,

VU le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

VU le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 01/10/2025 suite :

- au recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent pour les communes de 1000 habitants (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-8-3° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- ADOPTE le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 01/10/2025 :

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations
Cadre d'emplois des rédacteurs		
1 rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1 poste à 20/35 ^{ème}	
1 rédacteur	1 poste à 8/35 ^{ème}	
Cadre d'emplois des adjoints administratifs		
1 adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35/35 ^{ème}	
1 agent contractuel	1 poste à 16/35 ^{ème}	CDD - En application de l'article L.332-23 1° du Code général de la Fonction Publique Accroissement temporaire d'activité
Cadre d'emplois des adjoints techniques		
1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 35/35 ^{ème}	Supprimé au 01/10/2025
1 adjoint technique 2 ^{ème} classe	1 poste à 25.06/35 ^{ème}	
1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 28.25/35 ^{ème}	
1 adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1 poste à 22/35 ^{ème}	CDD - En application de l'article L.332-8 2° du Code général de la Fonction Publique Remplacement d'un fonctionnaire en disponibilité
1 agent contractuel	1 poste à 18.30/35 ^{ème}	CDD - En application de l'article L.332-8 2° du Code général de la Fonction Publique Accroissement temporaire d'activité Supprimé au 05/07/2025
1 agent contractuel	1 poste à 20.38/35 ^{ème}	CDI - Etabli en application des dispositions de l'article L.332-10 du Code Général de la Fonction Publique
1 agent contractuel	1 poste à 35/35 ^{ème}	CDD - En application de l'article L.332-8 2° du Code général de la Fonction Publique Remplacement d'un fonctionnaire en disponibilité Supprimé au 01/10/2025
1 agent contractuel	1 poste à 35/35 ^{ème}	CDD - En application de l'article L.332-8 3° du Code général de la Fonction Publique Pour les communes de moins de 1000 habitants – Emploi permanent Créé au 01/10/2025

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
 José NUNES



La secrétaire de séance,